



**Direction
Générale Adjointe
Développement et
Cadre de Vie**

**Direction de
l'Attractivité
du Territoire**

**Direction Adjointe
Aménagement du
Territoire et
Fonds Européens**

Affaire suivie par :
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :

christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2025/53

Nîmes, le 29 JUL 2025

REÇU LE
- 1 AOUT 2025
MAIRIE DE LEDENON

Monsieur Frédéric BEAUME
Maire de Lédénon
Mairie
7 Place de la Mairie

30210 LEDENON

Objet : Avis du Département – 1^{ère} Modification Simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU que vous avez décidé d'engager m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.

J'ai bien pris note que cette procédure vise à modifier la légende présente sur la cartographie des contraintes de la commune au regard des règles relatives au calage de plancher dans le cadre du risque ruissellement.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 29/07/2025
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier
Gaillard)



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

REÇU LE

11 AOUT 2025

MAIRIE DE LEDENON

Le préfet

à

Monsieur le maire de Lédénon

Hôtel de ville
rue de l'Hôtel de ville
30210 – LEDENON

Service aménagement territorial sud et urbanisme

Affaire suivie par : Jean-Marc Lacarrau

Tél. : 04 66 62 65 26

jean-marc.lacarrau@gard.gouv.fr

Nîmes, le 07 AOUT 2025

Objet : Modification simplifiée n°1 du plan local
d'urbanisme

Réf :

P.J. :

Par courrier du 17 juillet 2025, vous m'avez adressé pour avis le projet de 1^{ère} modification simplifiée du plan local d'urbanisme de votre commune.

Elle a pour objet de corriger une erreur matérielle figurant dans la légende des plans de zonage.

Le PLU impose dans les zones soumises au risque ruissellement, un calage des planchers par rapport au terrain naturel variant selon la hauteur d'eau calculée. Dans le document approuvé, les valeurs de calage reportées en légende du plan de zonage ont été inversées. Il s'agit bien d'une erreur matérielle, le calage correct étant indiqué dans l'étude hydraulique ANTEA annexée au rapport de présentation.

La rectification de cette erreur matérielle n'appelle pas d'observation de ma part.

Le chef du service d'aménagement
Territorial sud et urbanisme,



Vincent Braquet

Département du Gard



VERS - PONT DU GARD

MAIRIE

de

VERS-PONT DU GARD

30210

REÇU LE

19 AOUT 2025

MAIRIE DE LEDENON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire
Mairie de LÉDENON
7, place de la Mairie
30210 LÉDENON

Vers-Pont du Gard, le 14/08/2025.

Objet : projet de modification simplifiée n°1 du P.L.U. de Lédénon.

Réf. : votre lettre du 17/07/2025.

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier cité en référence, concernant l'affaire en objet, j'ai le plaisir de vous informer que je n'ai pas de remarques à formuler quant au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune.

Restant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire
Olivier SAUZET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE
14 AOUT 2025
MAIRIE DE LEDENON

Direction Régionale des Affaires
Culturelles
Occitanie

Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
du Gard

Nîmes, le 11/08/2025

Le chef de service

à

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
7 Place de la Mairie
30 210 LEDENON

Objet : AvisPPA sur le Projet de Modification n°1 du PLU de la commune de LEDENON

Affaire suivie par : Isabelle MOULIS

Ref : 2025/AP/D-012

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de la Modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune, vous avez sollicité mon avis par courriel en date du 17/07/2025 concernant le dossier-projet arrêté.

La présente procédure de modification du PLU vise à la modification de la légende présente sur la cartographie des contraintes de la commune de Lédénon (carte commune et carte village) au regard des règles relatives au calage de plancher dans le cadre du risque ruissellement.

Cette modification simplifiée n°1 du PLU n'appelle aucune observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses

Antoine PAOLETTI

**Architecte des Bâtiments de France
Chef de service**

Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
du Gard
6 Rue du Mail – CS 40044
30 020 NIMES

Service Territoire et partenariats
Ref: XP/SC/ND
Dossier suivi par Nathalie DEMOGUE
☎ : 04 66 62 80 35
✉ : nathalie.demogue@cma-gard.fr

A Nîmes, le Vendredi 22 Août 2025

A l'attention de Monsieur Le Maire

Mairie de Ledenon
7 place de la Mairie
30210 Ledenon

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la consultation relative au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, vous demandez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et vous nous offrez la possibilité de l'exprimer.

Je vous remercie et vous informe qu'après étude du projet nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Nous tenons à vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard reste à votre disposition concernant les projets d'implantation d'activités artisanales de votre territoire et souhaite fortement s'y associer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,


Xavier PERRET



Nos réf. : Etudes/fd.gpd.pr.fm.cd/25.38
Dossier suivi par :
Fabrice Machelart
☎ 04 66 87 99 16
urbanisme@gard.cci.fr

Monsieur Frédéric Beaume
Maire
Mairie de Lédenon
7 place de la Mairie
30210 Lédenon

Nîmes, le 29 août 2025

Objet :
Modification simplifiée n°1 du PLU de Lédenon

REÇU LE
8 SEP. 2025
MAIRIE DE LEDENON

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 17 juillet 2025 concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de Lédenon. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU porte sur la modification de la légende présente sur la cartographie des contraintes de la commune de Lédenon (carte commune et carte village). La modification vise ainsi à corriger une erreur matérielle concernant l'indication de la côte de référence qui correspond à la hauteur de calage des planchers par rapport au terrain naturel.

Aussi, les intérêts des entreprises n'étant pas directement impactés, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Lédenon.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien Dorocq
Président par intérim